



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : FINANCES

Budget supplémentaire de l'exercice 2024

Le budget primitif 2024 ayant été voté le 18 décembre 2023 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire a, en premier lieu, pour objet :

- de procéder à la reprise dans le budget 2024 des résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent (2023), conformément à leurs modalités d'affectation définies par le conseil municipal lors de sa présente séance ;
- d'intégrer les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2023 (reports de 2023 en 2024).

En second lieu, il permet également de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

A cet égard, le présent budget supplémentaire permet essentiellement :

- de prendre en compte l'évolution des prix de l'alimentation et d'ajuster en conséquence les crédits ouverts à ce titre pour l'année 2024 ;
- d'ajouter des crédits pour le versement d'une indemnité à l'association Dijon Congrexpo en application d'un jugement en première instance du tribunal administratif ;
- de permettre le versement de subventions complémentaires de fonctionnement et d'investissement à différentes associations, sous réserve de l'approbation de leur attribution par le conseil municipal ;
- de réactualiser les crédits de paiement de deux autorisations de programme ;
- de prendre en compte l'adhésion de la Ville au Groupe Agence France Locale – Société territoriale (versement, en 2024, de la première des dix échéances annuelles de participation au capital) ;
- de mettre à jour les prévisions de recettes afférentes à la fiscalité directe et aux dotations de l'État ;
- de percevoir de nouvelles recettes de fonctionnement (soutien financier de Citéo reversé par Dijon Métropole, et complément d'indemnité d'assurance suite à l'incendie du groupe scolaire Champollion en 2023).

Les autres mouvements de crédits proposés dans le cadre du présent budget supplémentaire constituent des ajustements essentiellement techniques et comptables.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire de l'exercice 2024, conformément à la maquette budgétaire ainsi qu'au détail des principales opérations nouvelles présenté dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur de Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 48

ABSTENTION : 3

CONTRE : 7

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

